

KPMG Audit FS I

Immeuble Le Palatin
3 Cours du Triangle
CS 80039
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

SCP MALEVAUT - NAUD

55, Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Atlantique Vendée**

**Rapport spécial
des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2013
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Ce rapport contient 5 pages

KPMG Audit FS I

SCP MALEVAUT - NAUD

Immeuble Le Palatin
3 Cours du Triangle
CS 80039
92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX

55, Boulevard François Arago
79180 CHAURAY

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée

Siège Social : La Garde - Route de Paris - 44949 Nantes Cedex 9
Capital social : 112.977.277 €

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 - Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.



2 - Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1 - OPERATIONS INTERVENUES AVEC LES SOCIETES CIVILES IMMOBILIERES

Il s'agit de sociétés détenues par la Caisse Régionale et ayant des dirigeants communs.

1.1 - Loyer

La Caisse Régionale loue auprès de Sociétés Civiles des locaux à usage de bureaux moyennant un loyer ; ces opérations, enregistrées en charges sur l'exercice 2013, sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2013*

Nom de la S.C.I.	Nature et lieu des biens loués	Montant H.T. du loyer en €
LES TERRES NOIRES	Bureaux Route d'Aizenay (La Roche sur Yon)	713 771
	Bureaux La Mothe Achard	39 369
	Bureaux Les Essarts	24 270
	Bureaux Le Victoria (La Roche sur Yon)	6 227
LES SABLES	Bureaux Cours Dupont (Les Sables d'Olonne)	126 297
S.C.I. CHALLANS	Bureaux Challans	114 398
		1 024 332

1.2 - Avances financières

La Caisse Régionale consent des avances financières aux sociétés civiles en vue d'assurer le financement des investissements, certaines de ces avances ne sont pas rémunérées.

Les informations relatives à ces avances financières sur l'exercice 2013 sont (en €) :

Nom de la Filiale	Montant de l'avance au 31 décembre 2013	Montant des intérêts financiers 2013
SCI LES TERRES NOIRES	4 077 744	1 433
SCI LES SABLES		
SCI CHALLANS	550 766	336
SCI PANORAMIC	249 194	
SARL LE PERTUIS	924 000	412
SAC CAAVIP	654 100	262
	-----	-----
Totaux	6 455 805	2 443

*Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée
Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés
Exercice clos le 31 décembre 2013*

2 - OPERATIONS INTERVENUES AVEC LES CAISSES LOCALES DE CREDIT AGRICOLE
actionnaires détenant plus de 10 % du capital

Les avances financières des Caisses Locales sous forme de compte courant ordinaire qui s'élevaient à la clôture de l'exercice à 6.869.986,78 € ont fait l'objet d'une rémunération au taux annuel de 0,2343 %, correspondant à un montant d'intérêts de 19.828,99 €.

3 - OPERATIONS INTERVENUES AVEC LA SOCIETE CTCAM
dont la Caisse Régionale est administrateur

Votre Conseil d'administration, en date du 17 octobre 2003, a autorisé une convention de mise à disposition par la Caisse Régionale de personnel de direction, et de véhicule de fonction auprès de la Société CTCAM.

Dans le cadre de l'application de cette convention, la Caisse Régionale a facturé à la société CTCAM, au cours de l'exercice 2013, un montant hors taxes de 693.631 €.

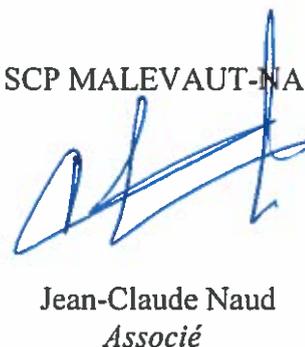
A Labège et Chauray, le 21 février 2014

KPMG Audit FSI



Philippe Saint Pierre
Associé

SCP MALEVAUT-NAUD



Jean-Claude Naud
Associé